

**BACCALAURÉAT GÉNÉRAL
ÉPREUVE DU GRAND ORAL
SESSION 2026**

Candidat(e) : Nom :
Prénom :

Statut : individuel (y compris CNED libre)

Voie (*générale, ou technologique avec la série*) :

Enseignements de spécialité d'inscription : -

-

Questions :

Toute fiche ne mentionnant pas les deux questions réglementaires liées à l'épreuve du Grand oral entrainera pour le/la candidat(e) l'impossibilité de présenter cette épreuve à la session de juin.

	Intitulé	Spécialité(s) adossée(s) à chaque question	Préciser si la question est transversale aux deux spécialités
Question 1			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Question 2			<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Signature du(de la) candidat(e)

--

Note d'information à l'attention des candidats individuels présentant le Grand oral du baccalauréat général

[.Note de service du 27-7-2021](#) Bulletin officiel n°31 du 26 août 2021

Cette note de service est applicable à compter de la session 2022 du baccalauréat pour l'épreuve orale terminale (dite épreuve du Grand oral), telle que définie par les arrêtés du 16 juillet 2018 relatifs aux épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

[.Note de service modificative du 26-9-2023](#) relative à l'épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale des voies générale et technologique : modification.

Définition et objectifs

Épreuve orale

Durée : 20 minutes

Préparation : 20 minutes

Coefficient : 10

L'épreuve orale terminale est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen du baccalauréat. Elle est obligatoire pour tous les candidats qui présentent l'épreuve dans les mêmes conditions.

Finalité de l'épreuve

L'épreuve permet au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante. Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, particulièrement dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation.

Évaluation de l'épreuve

L'épreuve est notée sur 20 points.

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos, son engagement dans sa parole, sa force de conviction. Il peut s'appuyer sur la grille indicative de l'annexe 1.

Format et déroulement de l'épreuve

L'épreuve, d'une durée totale de 20 minutes, se déroule en deux temps :

Premier temps : présentation d'une question (10 minutes)

Au début de l'épreuve, le candidat présente au jury deux questions.

Ces questions portent sur les deux enseignements de spécialité soit pris isolément, soit abordés de manière transversale. Elles mettent en lumière un des grands enjeux du ou des programmes de ces enseignements. Elles sont adossées à tout ou partie du programme du cycle terminal. Pour les candidats scolarisés, elles ont été élaborées et préparées par le candidat avec ses professeurs et, s'il le souhaite, avec d'autres élèves.

Les questions sont transmises au jury, par le candidat, sur une feuille (*signée par les professeurs des enseignements de spécialité du candidat et portant le cachet de son établissement d'origine pour les candidats scolaires*).

Le jury choisit une des deux questions. Le candidat dispose de 20 minutes de préparation pour mettre en ordre ses idées et réaliser, s'il le souhaite, un support. Ce support ne fait pas l'objet d'une évaluation. Pour son exposé, le candidat dispose du support qu'il a préparé.

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury évalue les capacités argumentatives et les qualités oratoires du candidat.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE DU GRAND ORAL

SESSION 2026

Deuxième temps : échange avec le candidat (10 minutes)

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Cette interrogation peut porter sur toute partie du programme du cycle terminal des enseignements de spécialité de la série dans laquelle le candidat est inscrit, en lien avec le premier temps de l'épreuve qui lui-même s'adosse à ces enseignements. Ce temps d'échange permet d'évaluer la solidité des connaissances du candidat et ses capacités argumentatives.

Le candidat effectue sa présentation du premier temps debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques. Pour le second temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix. S'il le souhaite, le candidat dispose d'un tableau.

(ces deux temps d'épreuve ne se compensent pas et la durée de chacun doit par conséquent être obligatoirement respectée).

Candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat

Les candidats individuels ou les candidats issus des établissements scolaires privés hors contrat présentent l'épreuve orale terminale dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Le document précisant les questions présentées par le candidat à destination du jury est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec le cadre défini pour les candidats scolaires.

Composition du jury

Le jury est composé de deux professeurs de disciplines différentes, dont l'un représente l'un des deux enseignements de spécialité du candidat et l'autre représente un autre enseignement (spécialité ou l'un des enseignements de tronc commun), ou est professeur-documentaliste. Ils contribuent ensemble à l'évaluation globale du candidat.